



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 29 juin 2017

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du 29 juin 2017 le CONSEIL COMMUNAL (42 membres présents) a adopté :

- **à l'unanimité : le préavis municipal 05/2017 du 14 avril 2017 – Comptes communaux 2016**
 - acceptant les comptes communaux de l'exercice 2016 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

☪

- **à la majorité (Abstention : 2) : le Rapport de gestion pour l'année 2016**
 - acceptant de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2015, telle qu'elle a été présentée.

☪

Conformément à l'article 107, alinéa 2 LEDP, ces objets ne sont pas soumis à référendum. Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal ou celui de la Bourse communale, pendant les heures d'ouverture.

☪

D'autre part, le Conseil a également adopté :

- **à la majorité (Abstention : 1) : le préavis municipal 06/2017 du 22 mai 2017 – Demande de crédit extrabudgétaire pour le financement des salaires du personnel du CVE « Les Moussaillons » en 2017**
 - allouant à la Municipalité un montant extrabudgétaire de Fr. 410'000.- pour financer le salaire et les charges sociales 2017 du personnel du Centre de vie infantine « Les Moussaillons » ;
 - prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier.

En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), la décision sur l'octroi du crédit mentionné ci-dessus peut faire l'objet d'une demande de référendum (voir procédure ci-après).

